

Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 1^{er} Octobre 2012, à 19h35, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Monsieur Johnny Pizar,	Monsieur Richard D'Amour,
Monsieur Robert Coppenrath,	Monsieur Serge Tremblay,
Madame Julie Grenier,	Monsieur Jean-Pierre Pelletier.

Formant quorum sous la Présidence de madame la Maire Ghislaine Leblond.

Madame Manon Bergeron, agit en tant que secrétaire.

Suite à l'adoption du Règlement #222 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Barnston-Ouest (adopté le 7 novembre 2011), j'ai omis de faire signer le serment d'office du maire et des conseillers.

Par la présente, en date d'aujourd'hui, soit le 1^{er} octobre 2012, je rectifie l'omission en faisant signer les élus ledit serment d'office. (voir la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2011)

Une note apparaît également dans le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2012.

Il est ordonné par résolution du conseil municipal, ce qui suit:

1) Ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012.

Monsieur Richard D'Amour, Maire suppléant souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

PREMIÈRE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN TANT QUE « CONSEIL SANS PAPIER ».

12 10 192

2) Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier, appuyé par le conseiller Johnny Pizar, et il est résolu;

Que l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2012, soit adopté tel que présenté.

- 1.- Ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012.
Mot de bienvenue par le Maire suppléant, monsieur Richard D'Amour.
- 2.- Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012.
- 3.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012.
- 4.- 1ère période de questions. (voir à l'endos / directives du règlement sur la période de questions)
- 5.- Suivi de la dernière séance ordinaire du conseil municipal.
 - 5.1 Dossier : Shazamfest, résumé de l'historique, règlement #208 concernant les nuisances, pétition déposée le 6 août dernier et signatures, appuis au Shazamfest, proposition du président du Shazamfest, projet de résolution.
 - 5.1.1 Shazamfest 2013 – Règlementation régissant les événements festifs à caractère commercial, PRÉCÉDÉE par une consultation publique.
 - 5.1.2 Shazamfest 2013 – Règlement régissant les événements festifs à caractère commercial, SANS consultation publique
 - 5.2 Éléments de réflexion sur l'utilisation du centre communautaire de Way's Mills, les

frais de location, le dépôt et les conditions applicables à la location et le contrat actuel de location du centre communautaire

6.- Correspondance.

6.1 Invitations et formations

6.2 Demandes d'aide financière et d'appui

6.3 Divers

6.3.1 Avis de motion – Projet de Règlement #236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest

6.3.2 Avis de motion – Projet de Règlement #237-2012, Règlement relatif à la prévention contre les incendies.

6.3.3 Exemple – Règlement sur les matières résiduelles.

7.- Rapport de madame la Maire et des conseiller(ère)s.

7.1 Rapport de madame la Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres.

7.2 Rapport des conseiller(ère)s.

8.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie.

8.1 Dépôt du rapport mensuel.

9.- Rapport de la directrice générale.

9.1 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

9.2 Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale.

9.3 Cédules des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013.

9.4 Déneigement du stationnement – Centre Communautaire et la borne sèche ch. Hunter.

9.4 Dépôt – lettre de démission de la directrice générale

10.- Trésorerie.

10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer.

11.- Divers.

12.- Deuxième période de questions.

13.- Levée de la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité.

12 10 193

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012.

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier, appuyé par le conseiller Johnny Pizar, et il est résolu;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Arrivée de madame la Maire Ghislaine Leblond, il est 19h38. Elle reprend la présidence à la fin du point 3.

4) 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS.

Quelques contribuables sont présents et questionnent madame la Maire sur le dossier du Shazamfest.

12 10 194

5.1) Shazamfest 2013 – Règlementation régissant les événements commerciaux à caractère festif, précédée par une consultation publique.

ATTENDU les recommandations de l'aviseur légal concernant la volonté du conseil municipal d'encadrer la tenue du festival Shazamfest, notamment quant aux heures de début et de fin des spectacles, le stationnement et la sécurité des piétons, les limites des lieux (terrain et rivière) et le respect des propriétés voisines, etc.;

ATTENDU que selon l'aviseur légal, une municipalité ne peut gérer la tenue des événements festifs à caractère commercial au cas par cas, par simple résolution, mais devrait réglementer les conditions pour la tenue des activités exceptionnelles par un règlement distinct;

ATTENDU les représentations qui ont été faites auprès des membres du Conseil tant par les citoyens affectés par la tenue des deux événements associés à Shazamfest à l'été 2012, que par le promoteur et ses engagements écrits;

ATTENDU que le conseiller Jean-Pierre Pelletier suggère que les résidants de Barnston-Ouest soient consultés lors d'une rencontre publique qui pourrait être tenue vers le 22 ou le 23 octobre prochain sur les conditions qui devraient être respectées lors de la tenue de tels événements sur le territoire municipal;

ATTENDU que les membres du Conseil pourrait discuter d'un éventuel projet de règlement incorporant en tout ou en partie les commentaires des citoyens lors de la séance du Conseil du mois de novembre 2012, et éventuellement en adopter une version révisée lors de la séance de décembre 2012;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Pelletier
Appuyé par le conseiller Robert Coppenrath, que

- a) *La municipalité élabore et adopte un règlement général pour autoriser à certaines conditions, la tenue d'événements festifs à caractère commercial sur le territoire de la municipalité ;*
- b) *L'élaboration d'un tel règlement s'appuie sur la participation des citoyens lors d'une rencontre publique pour suggérer au Conseil des conditions acceptables tant aux résidants qu'aux promoteurs ;*

Après discussion, l'amendement suivant est proposé par le conseiller Richard D'Amour et appuyé par le conseiller Johnny Pizar que l'alinéa B) de la proposition principale soit supprimé et qu'il ne soit pas fait mention de l'obligation de mener une consultation publique auprès des citoyens.

L'argumentation des conseillers Richard D'Amour et Johnny Pizar s'articule autour du fait que les membres du Conseil ont été élus par la population et qu'ils ont entendu les commentaires des citoyens. Les membres du Conseil sont donc en mesure de prendre toutes les décisions quant aux exigences à inclure dans le règlement sur les événements festifs commerciaux et ceci SANS consultation auprès de la communauté.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST MIS AU VOTE ET EST ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ :

	NOM	VOTE
Conseiller no 1	Johnny Pizar	Pour
Conseiller no 2	Richard D'Amour	Pour
Conseiller no 3	Robert Coppenrath	Contre
Conseiller no 4	Serge Tremblay	Pour
Conseillère no 5	Julie Grenier	Pour
Conseiller no 6	Jean-Pierre Pelletier	Contre
Résultats :	4 POUR L'AMENDEMENT	2 CONTRE L'AMENDEMENT

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST MISE AU VOTE ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

À la suite du vote, les membres du Conseil demandent à la directrice générale de vérifier l'existence d'un tel type de règlement qui aurait pu être adopté par une municipalité sur le territoire de la MRC. Dans le cas contraire, la directrice générale donnera mandat à l'aviseur légal de préparer un règlement qui sera présenté à la prochaine séance de travail du conseil municipal, pour

fin éventuellement d'adoption en décembre prochain.

5.2) Éléments de réflexion sur l'utilisation du Centre Communautaire de Way's Mills, les frais de location, le dépôt et les conditions applicables à la location.

Les membres du conseil questionnent le conseiller Jean-Pierre Pelletier sur quelques points relativement à ce document. De plus, afin d'établir la liste limitée des membres du Union Progressive Club, Madame la Maire et le conseiller Jean-Pierre Pelletier rencontreront monsieur Stanley Holmes.

6.1) Invitation et formation

Rien à signaler.

6.2) Demandes d'aide financière et d'appui

Rien à signaler.

12 10 195

6.3.1) Avis de motion – Projet de Règlement #236-2012, Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest

Avis de motion est donné par Madame la Maire Ghislaine Leblond qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Barnston-Ouest sera présenté pour fin d'adoption.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil.

Le conseiller Jean-Pierre Pelletier quitte la présente séance, il est 20h36.

12 10 196

6.3.2) Avis de motion - Projet de Règlement #237-2012, Règlement relatif à la prévention contre les incendies.

Avis de motion est donné par le conseiller Richard D'Amour qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à la prévention contre les incendies sera présenté pour fin d'adoption.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion. Une copie dudit règlement est remise aux membres du conseil.

7.1) Rapport de madame la Maire..

Madame la maire fait part au conseil de ses diverses activités du mois.

7.2) Rapport des conseiller(ère)s.

Les conseiller(ère)s énumèrent leurs activités du mois.

8.1) Rapport de l'inspecteur municipal sur la voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur municipal pour le mois de septembre 2012.

9.1) Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement pour le mois de septembre 2012.

9.2) Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport pour les mois de juillet, août et septembre 2012.

9.3) Cédule des séances ordinaires du conseil municipal – année 2013

Attendu que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure, à savoir :

Lundi, le 14 janvier 2013 à 19h30
 Lundi, le 04 février 2013 à 19h30
 Lundi, le 04 mars 2013 à 19h30
 Lundi, le 01 avril 2013 à 19h30
 Lundi, le 06 mai 2013 à 19h30
 Lundi, le 03 juin 2013 à 19h30
 Mardi, le 02 juillet 2013 à 19h30
 Lundi, le 05 août 2013 à 19h30
 Lundi, le 09 septembre 2013 à 19h30
 Lundi, le 07 octobre 2013 à 19h30
 Lundi, le 04 novembre 2013 à 19h30
 Lundi, le 02 décembre 2013 à 19h30

Attendu que lesdites séances ordinaires ont lieu au centre communautaire situé au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Johnny Pizar,
Appuyé par le conseiller Robert Coppenrath ;

Que le conseil municipal par cette résolution approuve ladite cédule des séances ordinaires pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

9.4) Déneigement 2012-2013 – stationnement Centre Communautaire et de la borne incendie sur le chemin Hunter

ATTENDU le coût du déneigement 2011-2012 par monsieur Malcom Wallis ne comprenant que le stationnement du centre communautaire et qui s'élevait à 1200\$, plus les taxes applicables, le sablage étant de 30\$ par épandage au besoin seulement;

ATTENDU que la directrice générale a demandé également le déneigement de l'entrée de la nouvelle borne incendie sur le chemin Hunter ;

ATTENDU que le coût total du déneigement du stationnement du Centre Communautaire et de l'entrée de la nouvelle borne incendie sur le chemin Hunter pour la saison 2012-2013 soumis par monsieur Malcom Wallis est de 1250\$ plus les taxes applicables, le sablage étant de 30\$ par épandage au besoin ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay et il est résolu;

Que par cette résolution, le conseil municipal confie le contrat de déneigement du stationnement au Centre Communautaire et de l'entrée de la nouvelle borne incendie sur le chemin Hunter à monsieur Malcom Wallis pour la saison 2012-2013, au coût 1250\$, plus 30\$/sablage plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

9.5) Dépôt de la lettre de démission de la directrice générale

ATTENDU le dépôt de ladite lettre datée du 1^{er} octobre 2012, par madame Manon Bergeron directrice générale informant le conseil municipal de sa démission, mettant ainsi fin à son contrat de travail ;

ATTENDU qu'elle s'engage à travailler à temps plein pour la municipalité les deux prochaines semaines, l'horaire pour ses disponibilités pour les semaines terminant le 20 et 27 octobre seront remis dès lundi prochain et sa dernière journée de travail sera lundi le 29 octobre à 16h30;

ATTENDU qu'elle propose aux membres du conseil que les vérificateurs comptables RCGT, fassent l'intérim avant son départ pour la période du 1^{er} janvier 2012 à octobre 2012, ce qui facilitera la tâche du nouveau directeur général ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,

Appuyé par le conseiller Robert Coppenrath et il est résolu;

Que la municipalité accepte la démission de madame Manon Bergeron au poste de directrice générale;

Que la municipalité confie le mandat à nos vérificateurs comptables de procéder à l'intérim pour la période du 1^{er} janvier 2012 à octobre 2012, et ceci avant le départ de madame Bergeron;

Adoptée à l'unanimité.

9.5.1) Ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier

Il est proposé par le conseiller Serge Tremblay,

Appuyé par le conseiller Robert Coppenrath et il est résolu;

Que la municipalité procède à l'ouverture dudit poste en l'affichant sur le site internet du Québec Municipal, le journal le Progrès, La Tribune et dont la clôture dudit poste sera le 19 octobre prochain.

Que la municipalité nomme madame la Maire Ghilsaine Leblond, la conseillère Julie Grenier, le conseiller Johnny Pizar et madame Sylvie Harvey, directrice générale de la MRC de Coaticook, formant ainsi un comité de sélection qui aura pour mandat d'analyser les candidatures reçues et sera responsable de passer les entrevues afin d'en faire une recommandation au conseil municipal dès la séance de travail.

Adoptée à l'unanimité.

10.1) Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

Attendu que la directrice générale a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés au 10 septembre - #12-09-190	35 821.50\$
B)	Dépenses incompressibles	9 427.97\$
C)	Salaires septembre 2012	9 024.99\$
D)	Comptes à payer au 1 ^{er} octobre 2012	86 429.16\$

Attendu que la directrice générale met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,
Il est proposé par le conseiller Richard D'Amour,
Appuyé par le conseiller Serge Tremblay, et il est résolu;

D'autoriser la directrice générale à procéder au paiement des comptes à payer (D) au montant de 86 429.16\$, tel que présenté aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

11) Divers

Rien à signaler.

12) 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Ziv Przytyk président du Shazamfest demande à madame la Maire, tout comme les années passées, une lettre d'intention relativement à la tenue de sa 8^e édition en 2013. Monsieur Przytyk est en accord avec l'intention du conseil municipal de régir tous les éléments discutés dans un règlement distinct et se dit prêt à les respecter.

12 10 202

12.1) Résolution d'intention concernant la 8^e édition du Shazamfest 2013

ATTENDU que le président Ziv Przytyk du Shazamfest doit préparer ses demandes d'aide financière en octobre, auprès de différents organismes gouvernementaux ;

ATTENDU que ce dernier, tout comme par les années antérieures demande l'appui de la municipalité pour la tenue de son évènement lequel aura lieu les 13, 14 et 15 juillet 2013, et que cette lettre d'intention doit être jointe à ses demandes d'aide financière ;

ATTENDU que monsieur Przytyk est en accord avec l'intention du conseil municipal de régir tous les éléments dans un règlement distinct tel que mentionné à la résolution #12-10-195 et se dit prêt à les respecter intégralement en signant un accord de principe avec la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Robert Coppenrath,
Appuyé par le conseiller Richard D'Amour, et il est résolu;

Que les membres du conseil autorisent madame la Maire à signer une lettre d'intention concernant la tenue de la 8^e édition du Shazamfest en 2013.

Que les membres du conseil autorisent madame la Maire et la directrice générale à signer un accord de principe avec le président du Shazamfest à l'effet que ce dernier s'engage à respecter toutes les conditions mentionnées dans le règlement distinct portant sur les évènements festifs à caractère commercial qui sera adopté le plus tôt possible.

Adoptée à l'unanimité.

13) Levée de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h30.

Adoptée à l'unanimité.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SEC-TRÉSORIÈRE